

TERRAINS DE RUGBY EN GAZON SYNTETIQUE

A PARTIR DU 1ER DECEMBRE 2020

LES FIBRES DE 50 MM DE HAUTEUR DÉSORMAIS AUTORISÉES PAR WORLD RUGBY

Le rugby mondial a officiellement mis à jour son règlement, autorisant à partir du 1er décembre 2020 l'utilisation des systèmes en gazon synthétique d'une hauteur de fibre d'au moins 50 mm destinés à être utilisés dans des installations mixtes foot/rugby, communautaires, etc. (où le rugby n'est pas le sport principal.) Pour les terrains de rugby standard et les installations de haut niveau, le World Rugby recommande toujours un Système de tapis de 60 mm.

“World Rugby recommande vivement d'utiliser un tapis de 60 mm car ceux-ci ont prouvé par le passé leurs excellents résultats pour la pratique du rugby. les hauteurs comprises entre 50 mm et 60 mm devront être limitées à des les terrains qui souhaitent proposer le rugby comme sport supplémentaire ou optionnel”.

La norme relative à la hauteur de la fibre inférieure offre une nouvelle possibilité d'élargir le nombre d'installations qui répondent à la réglementation 22 de word Rugby , permettant ainsi potentiellement à de plus en plus d'équipes de s'entraîner en toute sécurité et de jouer au rugby dans le monde entier. Il convient de rappeler que tous les systems doivent avoir une couche de souplesse installée sous la moquette, et la valeur HIC doit être au minium de 1,3m. La norme concernant la hauteur de fibre inférieure offre la possibilité d'élargir le nombre d'installations qui répondent aux exigences de la réglementation 22 Word Rugby , permettant ainsi potentiellement à de plus en plus d'équipes de s'entraîner et de jouer au rugby en toute sécurité dans le monde entier. Il est utile de rappeler que tous les systèmes doivent toujours être équipés d'une couche de souplesse sous le tapis, et que la valeur HIC doit être d'au moins 1,3 m à tout moment pendant la durée de vie du terrain.

NOTES TECHNIQUES

Lorsque la hauteur de fibre déclarée est inférieure à 60 mm, toutes les caractéristiques techniques suivantes sur le tapis sont exigées:

- Le poids total du tapis ne doit pas être inférieur à:
 - 1,450 g/m² lorsque la hauteur des fibres est supérieure à 55 mm et inférieure à 60 mm ;
 - 1,350g/m² lorsque la hauteur des fibres est supérieure ou égale à 50 mm et inférieure à 55 mm lors de l'essai selon la norme ISO 8543.
- L'épaisseur de remplissage de lestage ne doit pas être inférieure à 10 mm lorsqu'elle est testée selon la norme EN 1969 ;
- Le splash ne doivent pas dépasser 3,5 % lorsqu'il est testés selon la méthode appropriée de la FIFA.

	Poids du tapis minimum	Epaisseur minimum du sable (remplissage de lestage)	Niveau de splash	Couche de souplesse pour les 1,3 m d'HIC
Fibre de 60 mm	Pas d'exigence	Pas d'exigence	Moins de 6%	Obligatoire
Fibre entre 55-59 mm	Min. 1.450gr/m ²	Au moins 10 mm	Moins de 3.5%	Obligatoire
Fibres entre 50 - 54 mm	Min. 1.350gr/m ²	Au moins 10 mm	Moins de 3.5%	Obligatoire



Limonta Sport S.p.A. est World Rugby Préféré Turf Producteur depuis 2011



REGLEMENT 22 WORLD RUGBY

Norme internationale définie par le World Rugby:
<http://playerwelfare.worldrugby.org/?documentid=57>

HOMOLOGATION

Obligation de prendre un laboratoire accrédité.
Retest tous les 2 ans.

PERFORMANCE

Une copie de la dernière version de la “Spécification de performance du terrain de rugby du monde” peut être téléchargée à l'adresse suivante
“World Rugby Player Welfare - Putting Players First. Rugby Turf Performance Specification – Technical”

www.LimontaSport.com | info@LimontaSport.com